

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Mende  
**LES HERMAUX - Commune**

Séance du lundi 08 avril 2024

Délibération N° DE\_014\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 26/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de Monsieur YVES RODIER.

Présents : Monsieur YVES RODIER, Monsieur Pierre SEGUIN, Monsieur Julien VAYSSIER, Monsieur Vincent GELY, Monsieur Joel REVERSAT, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Jérémy SOLIGNAC

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Sylvie DUBOIS est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Subventions communales 2024**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut fixer le montant des subventions que la commune va attribuer aux associations pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, Décide d'attribuer les subventions suivantes :

• Comité des fêtes des HERMAUX :	400 euros
• Club Les Tilleuls :	200 euros
• A.P.E.L. :	2 000 euros
• OGEC des Hermaux :	2 500 euros
• Les Petits loups du Teil :	200 euros
• Le Club de Foot St Germain du Teil :	<u>100 euros</u>
Total :	5 400 euros

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

DE\_014\_2024

Monsieur YVES RODIER  
Président de séance



Madame Sylvie DUBOIS  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dubois", written over a horizontal line.

Préfecture

Date de reception de l'AR: 09/04/2024  
048-214800732-DE\_014\_2024-DE

DE\_014\_2024